

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DASCO 72 Subvention (3.700 euros) et convention avec l'association La Fabrique des Petits Hasards pour une action Politique de la Ville dans le 17^e arrondissement.

Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSEL,
rapporteuses.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à une association au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.700 euros est attribuée à l'association La Fabrique des Petits Hasards, 173, boulevard Pereire (17^e), (11246) dossier n° 2015_04140 pour une action intitulée « Le théâtre comme outil de parole – Primaires – Réussite éducative ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 3.700 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO